



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/332

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Groupe scolaire la Benauge. Maîtrise d'œuvre sans concours. Appel d'offre restreint. Attribution. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe scolaire de la Benauge est situé dans le quartier de la Bastide à Bordeaux et fait aujourd'hui l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine (2012-2020). Premier équipement de la cité Pinçon construite de 1948 à 1953, le Groupe scolaire d'une surface de 6 700 m² est aujourd'hui l'un des immeubles les plus énergivores du patrimoine bordelais et nécessite en outre, la mise en conformité du bâtiment aux lois d'accessibilité et à la réglementation incendie dans les ERP ainsi qu'une amélioration de la fonctionnalité des locaux. La Ville a décidé d'engager une opération globale d'amélioration thermique du bâti et la rénovation partielle des locaux. Les objectifs du projet sont identifiés de la manière suivante :

- Atteindre le niveau BBC Rénovation de la RT2012 (soit Cep – 40%)
- Mettre aux normes incendie et sécurité ERP
- Mettre aux normes accessibilité · Proposer des conditions améliorées de confort pour les occupants
- Maintenir le groupe scolaire sur site pendant les travaux par un phasage adapté · Adapter la fonctionnalité de certains locaux
- Conserver autant que possible les caractéristiques de l'architecture originelle

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (Maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, coordination SPS, OPC) est estimé à 4 994 760,83 euros HT dont 4 360 151,67 euros HT pour les travaux –valeur octobre 2014.

Par délibération D - 2 0 1 4 / 6 1 7 en date du 24 novembre 2014, vous avez désigné les membres de la commission composée en jury conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, autorisé l'appel à candidatures dans le cadre d'un appel d'offres restreint. Ainsi, un appel d'offres restreint a été lancé sur la base d'un dossier de consultation en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire de la Benauge.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres composée en jury, lors de sa séance du 16 juin 2015, a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement VIVIEN/AUDOUIN et LEFEUVRE/DUPLAN INGENIERIE/ GESCOR pour un montant de 360 854 euros HT (mission de base) et 47 420 euros HT (missions complémentaires).

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 60 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement VIVIEN/AUDOUIN et LEFEUVRE/DUPLAN INGENIERIE/GESCOR pour un montant de 360 854 euros HT (mission de base) et 47 420 euros HT (missions complémentaires), en application de l'article 74.V du Code des Marchés Publics,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 33, 60 à 64 et 74 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours, rubrique : 213, Article: 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE